Complot fantôme

Pour la police fédérale, le demandeur d'asile zaïrois méritait d'être interné en tant que «conspirateur». Elle a dû finalement livrer le dossier qui étayait cette accusation: il est vide.

«affaire Maza» commence à sentir bien mauvais pour les services de Mme Kopp. Plusieurs fois demandeur d'asile, plusieurs fois repoussé en dépit d'activités antérieures attestant de son opposition active au régime Mobutu, l'exétudiant zaïrois était interné le 16 janvier dernier sans autre forme de procès.

Il est resté quatre mois à Champ-Dollon. La justification de cet internement? L'avocat du requérant, Jean-Bernard Waeber, a dû tempêter et menacer pour obtenir enfin, le 12 mars, cette explication sibylline du Département fédéral de justice et police: «Maza représente un danger pour la sécurité de l'Etat en raison de ses rapports de nature conspiratrice avec des diplomates de pays européens et arabes.»

Grave accusation! Si elle se vérifie, elle justifie le non-octroi de l'asile et un renvoi définitif de Suisse. Mais le respect de la procédure administrative implique néanmoins que les autorités fournissent de leur côté un rapport complet, prouvant ses agissements délictueux à la personne arrêtée. Ne serait-ce que pour qu'elle se justifie.

Cinq mois après que l'affaire a éclaté, Me Waeber vient d'obtenir ce «rapport». Il s'agit de deux feuilles, deux lettres de moins d'une page.

Le premier document est une lettre du ministère public adressée à Urs Hadorn, chef du bureau de police, dans laquelle le ministère demande «formellement» l'internement de Maza. «Sur la base des éléments que nous avons sur Maza, il y a de toute évidence un risque pour la sécurité. (...) Pour des motifs de sécurité, nous ne pouvons pas adjoindre à cette lettre d'autres détails. L'évaluation des risques apparents révèle que

l'internement est la mesure appropriée jusqu'à ce que Maza soit renvoyé dans un pays tiers.»

Le second document qui lui est joint est le «rapport officiel confidentiel» (voir encadré). Il est signé du ministère public de la Confédération. Aucun fait réel n'y est reproché au ressortissant zaïrois. Il ne fait qu'«attirer l'attention» de l'autorité, on ne le voit qu' «entrer et sortir» du bureau libyen, son attitude «semble confirmer» la nature conspiratrice de ses rapports.

Une exception cependant. D'une part, le rapport fait mention d'une rencontre conspiratrice «observée» avec un diplomate libyen et un autre Arabe. D'autre part, Alphonse Maza a donné des explications «en contradiction fla-

uniquement pour s'entretenir avec lui de politique internationale dans un bistrot.

Pour Me Jean-Bernard Waeber, il n'existe aucune preuve policière. On voulait tout simplement se débarrasser de Maza au plus vite. L'avocat estime qu' «en ne précisant pas en quoi il y a eu conspiration, Peter Arbenz, voire le ministère public, ont purement et simplement violé la loi »

plement violé la loi.»

De plus, lâche Me Waeber, qui a par ailleurs rédigé une dénonciation de Peter Arbenz à l'Assemblée fédéral «le délégué aux réfugiés a créé le mo d'ordre public après coup, en accusant Maza de rapports de nature conspiratrice. Cela après trois mois de détention, comme l'attestent les dates des documents!»

- MAZA-MAMMASI a déjà attiré notre attention en 1979, époque où sa visite à l'ambassade de la République démocratique allemande avait été constatée à Berne.
- A fin acût 1981, l'intéressé s'est rendu à Tripoli/Libye en tant que membre d'un groupe de personnes invitées par les autorités de ce pays à participer à un congrès et à assister aux festivités du "12e anniversaire de la Glorieuse Révolution du Premier Septembre".

En 1986, il est apparu que MAZA-MANDASI entretenait des contacts en Suisse avec des officiels libyens.

Un extrait du rapport officiel signé du ministère public de la Confédération

grante avec les observations faites». De quoi laisser supposer que le rapport concédé à Me Waeber n'est que la pointe de l'iceberg d'une enquête de police serrée. Qu'en est-il?

«Nous avons envoyé à l'avocat tout ce que nous avions dans notre dossier», assure Gilbert Forestier, fonctionnaire auprès du délégué aux réfugiés. Voyez avec le Département fédéral de justice et police.» Du côté du DFJP, on se refuse à tout commentaire à la presse.»

Maza, lui, explique que s'il s'est rendu en RDA, c'est tout simplement afin de s'y inscrire à l'université. S'il est allé en Libye en compagnie de Jean Ziegler et de Jean-Pierre Métral, secrétaire du Parti socialiste suisse, c'est en vertu de son opposition au régime de Mobutu. S'il a conversé avec un Libyen dont il a refusé de livrer le nom, c'est

Beaucoup pour un seul homme. Quelle mouche a donc piqué Berne? «On constate un glissement de la notion de réfugié économique vers la peur du réfugié politique présenté comme terroriste, comme cela a été relevé lors des deuxièmes Assises européennes sur le droit d'asile de Bruxelles», notent Marie-Claire Caloz-Tschop et Denis von der Weid, membres du Comité suisse de défense du droit d'asile. Glissement que l'on observe, notamment, après la convocation expresse par Charles Pasqua de la réunion antiterroriste de Paris, après les rafles anti-Kurdes de ces jours en Suisse, après la conférence de Gerzensee sur l'asile. Dès lors, comment ne pas conclure à «l'entretien délibéré du fantasme du terrorisme? », s'interroge Marie-Claire Caloz.

Serge Bimpage